

La loi de Baumol

12-08-2018

En 1965, les chercheurs américains William Baumol et William Bowen se sont penchés sur les déficits chroniques des music-halls de Broadway. De leur étude, il ressort que les spectacles vivants présentent, sous l'angle économique, la particularité d'être des activités à faible innovation technologique et à gains de productivité limités. Pour perdurer, ils doivent cependant sans cesse se renouveler et améliorer leur qualité, engendrant des coûts croissants. Cette inflation des coûts ne peut être que partiellement compensée par la hausse des tarifs. En l'absence d'économies d'échelle et de gains de productivité substantiels, les spectacles vivants sont structurellement déficitaires et condamnés à être subventionnés, par les financements publics et le mécénat.

On a donné le nom de loi de Baumol à cette "maladie des coûts".

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com